

SIGTMP3

Signalisation FLR/FLU

Objectifs

Intervenir en protection des Flèches Lumineuses de Rabattement ou d'Urgence
Respect de la Réglementation Interministérielle
Emploi de ds FLR/FLU
Maîtrise de la procédure de mise en place et de repli de la signalisation
Contrôle et entretien

Moyens & Méthodes

Les contenus et mises en situations sont adaptés aux opérationnels de chantier
Alternance de vidéo projecteur, de films et d'animation
Documentation fournie
Pratique avec mise en place du dispositif en simulation sur chaussée

Prérequis

Etre agé d'au moins 18 ans
Etre reconnu apte médicalement
Lecture de la langue Française

Public

Toutes personnes appelées à intervenir sur chaussée séparée avec dispositifs FLR/FLU

Durée :

2 jour(s)

Lieu :

Intra

Programme

Description et règles d'utilisations des dispositifs FLR et FLU
Les principes fondamentaux de la signalisation
La consistance de la signalisation
La signalisation des personnes
La signalisation des véhicules
La signalisation temporaire de nuit
Les dangers temporaires
Procédure de mise en place et de repli de la signalisation
Neutralisation de la voie lente et rapide
Les détournements de circulation et sortir sur bretelle

La responsabilité pénale de l'entreprise responsable du chantier est engagée en cas d'accident dû à un défaut de signalisation.

Les personnels travaillant sur le chantier doivent porter des vêtements à haute visibilité

Sur la voie publique, la signalisation et le balisage des chantiers, fixes ou mobiles, sont régis par l'arrêté du 24/11/1967, modifié par l'arrêté du 5/11/1992. (JO du 30/01/1993 relatif à la signalisation des routes et autoroutes) et par la 8ème partie de l'Instruction Ministérielle "signalisation temporaire de chantier" approuvée par arrêté du 06/11/1992. Livre I. JO du 30/01/1993

Le code de la route (notamment R.411-25, R411-26, R.411-28, R.414-4)